

Synthèse

Décembre 2019



L'Observatoire Economique et Social

Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2018

En 2018, les populations de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles diminuent selon la tendance observée les années précédentes.

Avec plus de 17,9 milliards d'euros, les dépenses du régime diminuent de 2,1 % en 2018. Sous l'effet du recul démographique continu des populations de bénéficiaires, la baisse des dépenses résulte en grande partie des baisses conjointes des prestations versées au titre des branches retraites et maladie, sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime. Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches contribuent faiblement à l'évolution des dépenses totales.

Quant aux recettes, elles diminuent de 0,8 % avec une répartition de ces dernières sensiblement modifiée en 2018. Avec un montant de 687,6 millions d'euros émis en 2018 (+ 30,8 %), la hausse du rendement de la contribution sociale généralisée (CSG) résulte en grande partie d'une réévaluation de son taux (loi de financement de la sécurité sociale pour 2018). Elle a permis une hausse évaluée à 161,7 millions d'euros.

Poursuite du recul démographique pour l'ensemble des branches

La population protégée en maladie intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2018, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,1 %, après - 3,3 % en 2017. Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu (tableau 1). Pour les ayants droits, la baisse des effectifs résulte de la désaffection du statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âgé élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de prestations familiales couverts par le régime ont diminué de 1,1 % en 2018, après une augmentation de 1,7 % en 2017.

Les effectifs de retraités diminuent de 3,0 % en 2018, après une baisse de 3,2 % en 2017. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, entre deux et trois décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les effectifs de **bénéficiaires d'une retraite complémentaire obligatoire** (RCO) diminuent de 1,7 % en 2018. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser de 1,5 % en 2018. Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, respectivement de - 1,0 % et - 9,8 %. Quant aux aides familiaux, ils sont légèrement plus nombreux en 2018 avec une hausse modérée de 0,6 % alors qu'ils étaient en recul de 2,7 % en 2017.

Tableau 1
POPULATIONS DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2018

	Effectifs 2018	Evolution 2018/2017 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 318 319	- 3,1
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	76 395	- 1,1
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 383 472	- 3,0
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (Métropole + DOM)	693 983	- 1,7
Cotisants NSA (hors DOM)	477 589	- 1,5
<i>Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole</i>	448 528	- 1,0
<i>Dont collaborateurs d'exploitation</i>	26 151	- 9,8
<i>Dont aides familiaux</i>	2 910	+ 0,6

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle

- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année

- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1^{er} janvier

Source : MSA

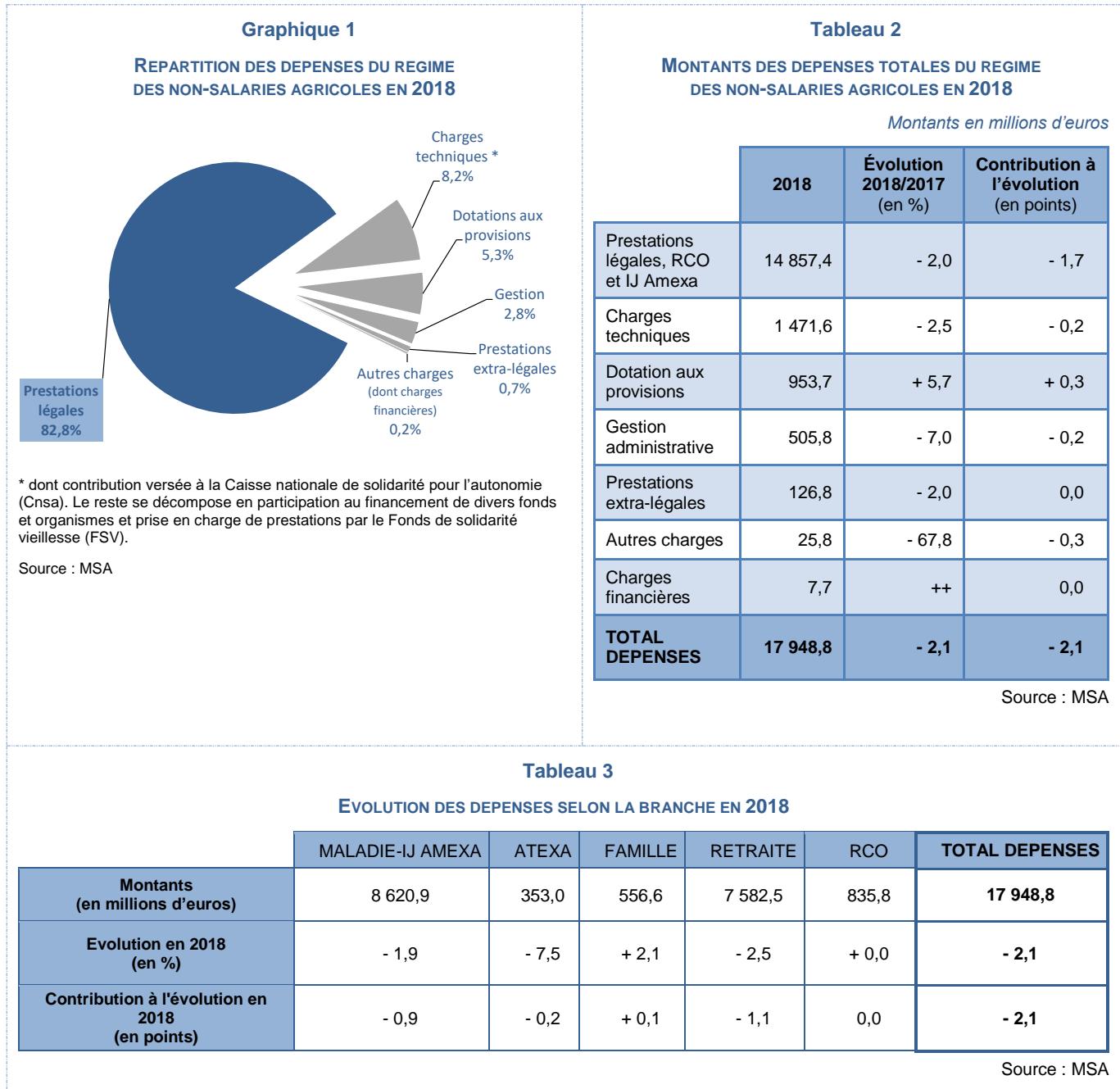
Des dépenses en baisse de 2,1 % en 2018

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés s'élève à près de 18,0 milliards d'euros en 2018, en recul de 2,1 % (tableau 2).

Ces dépenses intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ maladie (Amexa) comprises (82,8 %). Le reste se décompose en charges techniques (8,2 %), en dotations aux provisions (5,3 %), en dépenses de gestion administrative (2,8 %), en prestations extra-légales (0,7 %), en frais financiers et autres charges (0,2 % - graphique 1).

En 2018, l'évolution des dépenses du régime est affectée principalement par le recul des montants de prestations versées (- 2,0 %), et notamment celles versées au titre des branches retraite et maladie, sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime (tableau 3). Du fait de leur moindre poids, l'évolution des dépenses des autres branches ne contribuent pas - ou peu - à l'évolution de la dépense totale.

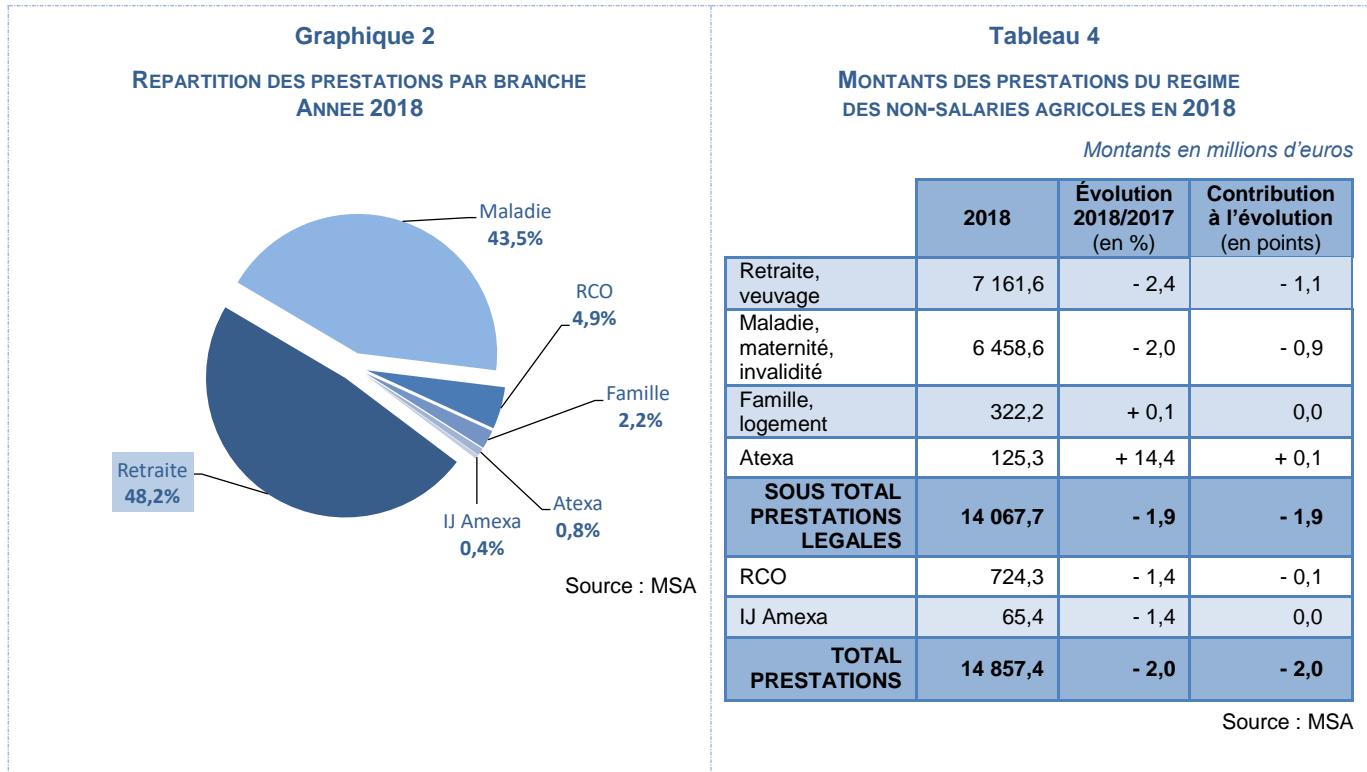
Télécharger les données au format Excel : 



Baisse de 2,0 % du montant des prestations versées en 2018

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à près de 14,9 milliards d'euros en 2018, en recul de 2,0 % (tableau 4).

Cette diminution résulte des baisses conjointes des dépenses des branches retraite et maladie (respectivement - 2,4 % et - 2,0 %), sous l'effet des tendances démographiques baissières du régime : la population de retraités diminue de 3,0 % et celle protégée en maladie de 3,1 %. Les revalorisations tarifaires issues de la nouvelle convention médicale modèrent cependant la baisse des dépenses en soins de santé des branches maladie et Atexa.



Pour les prestations légales retraite, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 7,2 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2018. Ce montant représente 48,2 % de l'ensemble des prestations du régime, en baisse de 2,4 % en un an. Cette diminution est en lien direct avec la baisse continue du nombre de retraités dans ce régime (- 3,0 %).

Le montant des prestations légales maladie-maternité-invalidité versé en 2018 s'élève à près de 6,5 milliards d'euros et diminue de 2,0 %. Ce montant représente 43,5 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles (graphique 2). La baisse des montants de prestations en 2018 résulte à la fois de la diminution des dépenses de soins de santé exécutées en ville et des prestations réalisées en établissements.

Le montant versé au titre des indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa) s'élève à 65,4 millions d'euros en 2018, en baisse pour la deuxième année consécutive (- 1,4% contre - 0,5 % en 2017).

Le montant des prestations RCO atteint 724,3 millions d'euros en 2018 et représente 4,9 % du total des prestations versées par le régime. Ce montant diminue de 1,4 % en un an. La démographie déclinante du nombre de bénéficiaires de la branche retraite explique également la baisse des prestations de la branche RCO.

Pour la branche famille, le montant versé aux bénéficiaires atteint 322,2 millions d'euros en 2018, en croissance modérée de 0,1 %. Ce montant représente 2,2 % du total des prestations du régime des non-salariés. L'augmentation des dépenses vient en grande partie des prestations dédiées à la petite enfance, et plus particulièrement du Complément de libre choix du mode de garde (CMG), en lien avec la progression continue des effectifs en 2018. D'autres facteurs concernant la structure des familles, le cumul des prestations par famille et les mesures législatives contribuent également à ce mouvement.

Le montant des prestations accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa) s'élève à 125,3 millions d'euros en 2018 et représente 0,8 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés. Avec 14,4 % en 2018, la croissance des dépenses de la branche Atexa trouve essentiellement son origine dans l'intégration des bénéficiaires du Fonds commun des accidents du travail agricole (FCATA) dans le poste des prestations pour incapacité permanente.

Télécharger les données au format Excel :

Des recettes en baisse modérée de 0,8 % en 2018

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes des branches maladie et famille¹, les recettes s'élèvent à 18,0 milliards d'euros en 2018, en baisse de 0,8 % (tableau 5).

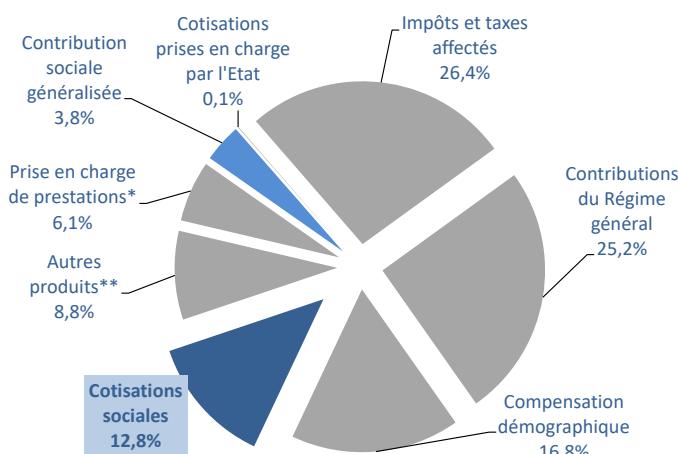
Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations sociales et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 16,6 % du budget en 2018 (graphique 3). Les autres sources de financement résultent des impôts et taxes affectés (Itaf, 26,4 %), des contributions versées par le Régime général (25,2 %), de la compensation démographique vieillesse (16,8 %), de produits de gestion divers (8,8 %), de la prise en charge de prestations (6,1 %), et des cotisations prises en charge par l'Etat (0,1 %).

La répartition des recettes a été sensiblement modifiée en 2018. Le régime des non-salariés agricoles a émis 687,6 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; un montant en progression de 30,8 %. Cette hausse résulte en grande partie d'une réévaluation du taux de la CSG de 1,7 point, actée par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 ; qui a permis une hausse du rendement de 161,7 millions d'euros.

Outre ces mesures, l'évolution des recettes est marquée par l'instauration d'une cotisation maladie progressive de 1,5 % à 6,5 % en fonction des revenus des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Cette mesure se substitue à celle de la baisse de sept points du taux Amexa, en vigueur en 2017, et génère un supplément d'émission de cotisations de 120,9 millions d'euros en 2018. A l'inverse de la mesure de baisse du taux Amexa, cette nouvelle mesure ne fait pas l'objet d'une compensation par l'Etat, ce qui entraîne une quasi-disparition des cotisations prises en charge par l'Etat, les « allègements ciblés ».

Graphique 3

REPARTITION DES RECETTES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2018



*prise en charge par Cnsa ou FSV ou Cnaf

**dont produits de gestion, financiers et exceptionnels

Source : MSA

Tableau 5

MONTANTS DES RECETTES TOTALES DU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2018

Montants en millions d'euros

	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 757,0	+ 1,2	+ 0,3
Contribution RG	4 535,2	+ 1,9	+ 0,5
Compensation démographique	3 022,5	+ 0,8	+ 0,1
Cotisations sociales	2 307,6	+ 0,8	+ 0,1
Autres produits	1 587,1	- 1,8	- 0,2
Prise en charge de prestations	1 092,2	- 0,3	0,0
CSG (en attente de finalisation comptable)	687,6	+ 30,8	+ 0,9
Cotisations prises en charge par l'Etat	11,7	- 97,4	- 2,5
TOTAL RECETTES	18 000,9	- 0,8	- 0,8

Source : MSA

¹ - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir partie « Données » en fin de document.

Tableau 6
EVOLUTION DES RECETTES SELON LA BRANCHE EN 2018

	MALADIE-IJ AMEXA	ATEXA	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Montants (en millions d'euros)	8 616,9	365,4	556,6	7 588,0	873,9	18 000,9
Evolution en 2018 (en %)	- 2,1	- 9,6	+ 2,1	0,0	+ 8,3	- 0,8
Contribution à l'évolution en 2018 (en points)	- 1,0	- 0,2	+ 0,1	0,0	+ 0,3	- 0,8

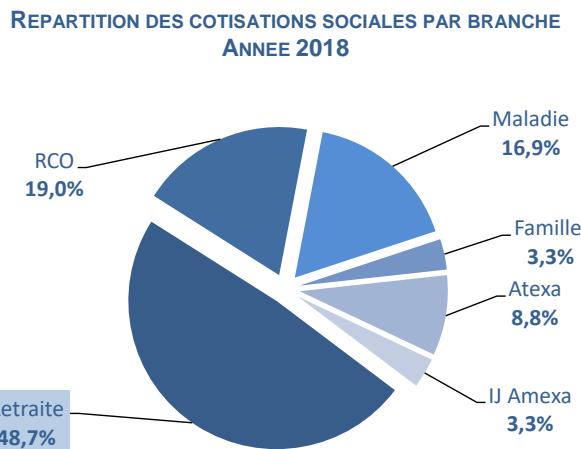
Source : MSA

Croissance de 0,8 % des cotisations sociales en 2018

Les cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à plus de 2,3 milliards d'euros en 2018 (tableau 7), en hausse de 0,8 %. La croissance des cotisations s'explique principalement par l'augmentation de l'assiette brute de cotisations² (+ 1,0 %).

Pour la branche famille, la baisse de 2,15 points du taux de la cotisation (les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole dont les revenus n'excèdent pas 43 000 euros n'étant pas redevables de cette cotisation) a provoqué une baisse de 141 millions d'euros de cotisations.

Graphique 4



Source : MSA

Tableau 7

**MONTANTS DES COTISATIONS SOCIALES DU REGIME
DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2018**

Montants en millions d'euros

	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 124,1	- 0,4	- 0,2
Maladie (dont invalidité)	390,1	+ 45,2	+ 5,4
Famille	77,0	- 64,7	- 6,2
Atexa	201,9	- 1,8	- 0,2
SOUS-TOTAL	1 793,2	- 1,6	- 1,2
RCO	439,1	+ 13,6	+ 2,3
IJ Amexa	75,3	- 7,4	- 0,3
TOTAL COTISATIONS SOCIALES	2 307,6	+ 0,8	+ 0,8

Evolution 2018/2017

Assiette brute totale de cotisations	2018	Évolution 2018/2017
Assiette RCO totale	10 645	- 0,4
Assiette brute totale de cotisations	6 692	+ 1,0

Source : MSA

² - L'assiette brute de cotisations de 2018 est la base de calcul des cotisations sociales de chaque exploitant. Elle est établie à partir des revenus professionnels de l'année 2017 ou de la moyenne des trois années 2015, 2016 et 2017.

Pour la branche retraite, dont les montants émis représentent près de la moitié du total des cotisations, la baisse des montants de cotisations sociales est moins forte que pour la branche maladie (- 0,4 % contre - 1,7 %).

En 2018, le montant des cotisations émises au titre de la branche Atexa s'élève à 201,9 millions d'euros, en diminution de 1,8 %. Les cotisations accidents du travail (Atexa) sont calculées sur la base d'une cotisation pivot modulée en fonction des catégories de risque des exploitants. La cotisation « pivot » n'ayant pas évolué en 2018, le montant total des cotisations émises en 2018 est donc lié mécaniquement à l'évolution des effectifs dans chaque catégorie de risque.

Malgré un montant de l'assiette RCO en baisse de 0,4 % en 2018, le montant émis au titre de la cotisation RCO augmente significativement de 13,6 % en raison de la croissance du taux RCO (+ 0,5 %). Contrairement aux branches famille, maladie ou vieillesse dont les assiettes minimales sont respectivement inexistantes ou moindres, l'assiette minimale RCO est la plus élevée (1 820 Smic).

En 2018, relative stabilité de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en très légère hausse en 2018 (tableau 8), alors qu'il avait progressé de manière spectaculaire en 2017 sous l'effet de la baisse des montants de CSG et de recettes fiscales affectées à la branche maladie. Le transfert du régime général en 2018 s'élève à plus de 4,1 milliards d'euros pour la branche maladie (en léger retrait), complété d'un transfert de près de 400 millions d'euros pour la branche famille, en dégradation sensible en raison de la forte baisse des cotisations affectées à cette branche.

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, s'améliore en 2018 (tableau 9). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de plus de 52 millions d'euros, contre un déficit de près de 190 millions d'euros en 2017. Le solde positif en 2018 de la branche retraite et de la RCO explique cette amélioration.

Tableau 8

MONTANTS DES TRANSFERTS ENTRE LE REGIME GENERAL ET LE REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES EN 2017 ET 2018

Montants en millions d'euros

	2017	2018
Maladie – Intégration Cnam	+ 4 201,4	+ 4 141,0
Famille – Intégration Cnaf	+ 250,3	+ 394,2
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 451,7	+ 4 535,2

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole

Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Tableau 9

RESULTAT NET PAR BRANCHE EN 2017 ET 2018
(après transferts)

Montants en millions d'euros

	2017	2018	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Maladie	0,0	0,0	
Famille	0,0	0,0	
Retraite	- 188,7	+ 5,6	
Atexa	+ 22,5	+ 12,4	
IJ Amexa	+ 5,9	- 4,0	
RCO	- 28,9	+ 38,1	
RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	- 189,2	+ 52,1	

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année réalisée.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO), et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre », dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles cités :

Atexa	: Accident du travail des exploitants agricoles
C3S	: Contribution sociale de solidarité des sociétés
Cnaf	: Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse
Cnsa	: Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CSG	: Contribution sociale généralisée
FSV	: Fonds de solidarité vieillesse
IJ Amexa	: Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf	: Impôts et taxes affectés
LFSS	: Loi de financement de la sécurité sociale
NSA	: Non-salariés agricoles
PUMa	: Protection universelle maladie
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
RG	: Régime général
SMIC	: Salaire minimum de croissance

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Responsable Département Synthèse, David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Rédactrice : Newten DUMANOIR - dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
	Diffusion : Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
	Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

